

Act. 14.10.08; 06:55
Pub. 14.10.08; 06:55

Les cantons ne veulent pas renoncer aux subventions

Les cantons refusent le mode de financement proposé par la Confédération concernant le transfert de routes cantonales au réseau national.



Quatre cent kilomètres de routes cantonales devraient passer sous la houlette de la Confédération. (Photo: Keystone)

Au terme de la procédure de consultation, un large vent de fronde souffle dans les cantons.

Quatre cent kilomètres de routes cantonales devraient passer sous la houlette de la Confédération. Devant les demandes pressantes de plusieurs régions, le Conseil fédéral a proposé un marché aux cantons: reprendre 19 tronçons contre une diminution des subventions aux routes cantonales.

Conséquences financières

Coût de l'opération: 350 millions de francs de plus par an pour les caisses fédérales (150 millions pour l'exploitation et l'entretien et 200 millions pour l'aménagement). Les cantons n'auront plus rien à payer pour ces tronçons.

Mais en contre-partie, le Conseil fédéral veut réduire les subventions aux routes cantonales. Il propose de compenser les frais supplémentaires à la charge de la Confédération par une baisse des contributions au financement de mesures autres que techniques et des contributions globales aux routes principales.

Les cantons ne peuvent pas se rallier à la cause et ne veulent en aucun cas renoncer à la manne fédérale. Les routes nationales ne sont pas une tâche commune, mais relèvent uniquement de la Confédération, estime la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

Les cantons s'étonnent également des 350 millions de francs de coûts supplémentaires articulés par la Confédération pour l'exploitation et l'entretien des 19 tronçons. A leurs yeux, ce montant est nettement trop élevé et ne correspond pas à la réalité du terrain.

Dans son calcul, la Confédération se base majoritairement sur des routes nationales à quatre voies, ce qui n'est que rarement le cas des tronçons concernés, estiment les cantons.

Respect de la RPT

La DTAP appelle au respect de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches (RPT) entre cantons et Confédération. Une réduction des subventions n'est pas compatible avec cette donne et une lacune dans le financement doit être comblée par la Confédération, selon ses tâches.

Pour la Fédération des constructeurs routiers, Infra, cette dissension entre Confédération et cantons pourrait causer du tort au réseau routier. Pour le simple usager, peu importe qui est propriétaire effectif des tronçons.

Toutefois, l'incertitude sur leur appartenance future et sur qui en assumera l'entretien à long terme a un impact négatif. Le danger est considérable qu'aucun intervenant ne délie les fonds nécessaires aussi longtemps que le régime de propriété et les modalités de paiement ne sont pas clarifiés, estime Infra. Source: SDA/ATS